



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 6 octobre 2022 à 14h00, suivant la convocation en date du 30 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel BLUTEAU. Le quorum n'étant pas atteint, le conseil municipal a été ajourné conformément aux termes de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales. Il est ainsi permis de convoquer à nouveau un conseil municipal au moins à 3 jours d'intervalle du précédent. Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont discutées et votées sans conditions de quorum lors de la séance du 11 octobre 2022 à 10h00, suivant la convocation en date du 6 octobre 2022.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire abroge à partir du 1er août 2022 les dispositions du code de la santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire, créé au printemps 2020, ainsi que le régime de sortie de crise sanitaire dit « transitoire », qui a pris fin le 31 juillet 2022. Ainsi, la séance s'est tenue en public et a été retransmise en direct sur le site Youtube de la Ville. Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé.

Présents: M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. PRINCE Patrick, M. GERBAUD Jean-Christophe (jusqu'à 16h10), Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy (jusqu'à 15h04), M. CEDECAS Arlette, M. FITAMANT Alain, Mme BERGOUIGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMEJANE Patrice, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, Mme VERBEQUE Sandrine, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Absents, représentés : M. BOULON Alex représenté par Mme VENACTER Jeannine, M. MAHMOUD Riad représenté par M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme HECK Isabelle représentée par Mme FITAMANT Patricia, M. MALLET Eric représenté par M. GERBAUD Jean-Christophe, M. GERBAUD représenté par M. ZARLOWSKI Serge (à partir de 16h11), M. ROLLAND Guy représenté par Mme PAOLANTONACCI Pascale (à partir de 15h05), M. AVRAMOVIĆ Jovan représenté par Mme POLONI Françoise, Mme GALEY Louise représentée par Mme LEFEBVRE Concetta, Mme MELART Laurence représentée par M. PRINCE Patrick, M. HADAD Hubert représenté par Mme VERBEQUE Sandrine, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. LE MASSON Gilbert, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUIGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. CALMEJANE Patrice, M. BANCEL Nathanaël représenté par M. Jean-Marc MINETTO, Mme LECOEUR Anne représentée par M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil, et constate que la condition de quorum est remplie.

M. BIYOUKAR a été élu secrétaire de séance à l'**unanimité**.

Deux points supplémentaires ont été inscrits à l'ordre du jour de la séance :

Voeux proposés par le groupe "**Rassemblement de la gauche et des écologistes**" et "**Union pour l'avenir de Villemomble**".

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages.



- ☞ Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2022.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages
1. Election de deux adjoints au Maire suite à vacances de postes.
Après un appel à candidature, une seule liste a été déposée par le groupe "Réussir Villemomble Ensemble".
Mme Françoise SERONDE et M. Alain FITAMANT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, sont proclamés respectivement 12ème et 13ème Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau et sont immédiatement installés.
Le procès-verbal de ces élections auquel est joint la feuille de proclamation et l'ordre du tableau du conseil municipal, est dressé et clos à 10h45.
 2. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Les groupes « Rassemblement de la gauche et des écologistes » et « Union pour l'avenir de Villemomble » ne prenant pas part au vote.
 3. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2022 de la Ville.
Dossier adopté à la majorité.
 4. Admission en non-valeur de créances éteintes.
Dossier adopté à l'unanimité.
 5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
Dossier adopté à l'unanimité.
 6. Fixation des tarifs du stationnement payant sur voirie et du forfait post-stationnement à compter du 1er janvier 2023.
Dossier adopté à la majorité.
 7. Subventions d'un montant inférieur à 23K€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2022.
 - 7.1. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 500 euros à l'association AFM TELETHON, au titre de l'année 2022.
Dossier adopté à l'unanimité.
 - 7.2. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 50 euros à l'association Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers, au titre de l'année 2022.
Dossier adopté à l'unanimité.
 - 7.3. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 1 200 euros à l'association SMARTS&STRONG KIDS, au titre de l'année 2022.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
 - 7.4. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 3 000 euros à l'association Imaginarium Life, au titre de l'année 2022.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

7.5. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant 1 000 euros à l'association Votre meilleure amie, au titre de l'année 2022.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme CEDECIAS ne prenant pas part au vote.

8. Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2022 du contrat de ville.
Dossier adopté à l'unanimité.
Mme PAOLANTONACCI, M. ACQUAVIVA, Mme LEFEBVRE, Mme SERONDE, M. ROLLAND ne prenant pas part au vote.
9. Cession d'une parcelle de terrain sise 45 à 49 Grande Rue à Villemomble, cadastrée section R numéro 40, d'une contenance de 839 m² (*ancien conservatoire*).
Dossier adopté à la majorité.
10. Approbation de la vente d'une partie de la parcelle sis 29 rue de la Carrière à Villemomble cadastrée section AD n°306 d'une contenance de 04a28ca.
Dossier adopté à la majorité.
11. Dénomination du Gymnase de l'Est situé 47 bis avenue des Roses à Villemomble en "Gymnase Thomas Bouhail".
Dossier adopté à l'unanimité.
12. Heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique.
Dossier adopté à l'unanimité.
13. Statut de collaborateur occasionnel de service.
Dossier adopté à l'unanimité.
14. Création de poste entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 24 mars 2022.
Dossier adopté à l'unanimité.
15. Approbation du projet de convention relatif à la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan mercredi.
Dossier adopté à l'unanimité.
16. Adoption du règlement intérieur des cimetières.
Dossier adopté à l'unanimité.
17. Mise à la réforme et cession de véhicules appartenant à la Ville via la plate-forme de vente aux enchères par internet dénommée "Agosrastore.fr",
Dossier adopté à l'unanimité.

18. Protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur Lahoussaine BIYOUKAR.

Monsieur le Maire, Mme PAOLANTONACCI et M. BIYOUKAR ne pouvant participer au débat, ni prendre part au vote, quittent la salle.

Nombre de conseillers présentes à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls et blancs	0
Nombre de suffrage exprimés	29

Résultats du dépouillement :

Bulletins marqués « POUR » (accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à M. BIYOUKAR) : 11

Bulletins marqués « CONTRE » (ne pas accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à M. BIYOUKAR) : 18

19. Protection fonctionnelle au bénéfice de Madame Nadège PRIEUR-GUICHAOUA.

Monsieur le Maire, Mme PAOLANTONACCI et M. BIYOUKAR ne pouvant participer au débat, ni prendre part au vote, quittent la salle.

Nombre de conseillers présentes à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls et blancs	0
Nombre de suffrage exprimés	29

Résultats du dépouillement :

Bulletins marqués « POUR » (accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme PRIEUR-GUICHAOUA) : 11

Bulletins marqués « CONTRE » (ne pas accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme PRIEUR-GUICHAOUA) : 18

20. Adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou des parties mises en œuvre par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) Petite Couronne.

Dossier adopté à l'unanimité.

21. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) Petite Couronne.

Dossier adopté à l'unanimité.

22. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Dossier adopté à l'unanimité.

23. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Dossier adopté à l'unanimité.



↪ Liste des décisions, contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

↪ Monsieur le Maire invite les élus concernés à répondre aux questions orales posées par les groupes « Réussir Villemomble Ensemble », « Union pour l'Avenir de Villemomble », « Alliance démocratique à Villemomble ».

↪ Voeu proposé par le groupe "Rassemblement de la gauche et des écologistes" concernant le non maintien des délibérations relatives à l'augmentation des tarifs de cantine et des centres de loisirs.
Voeu rejeté à la majorité.

↪ Voeu proposé par le groupe "Union pour l'avenir de Villemomble" concernant l'organisation d'un débat sur le fonctionnement des services de la ville depuis 2020.
Voeu adopté à la majorité.

Clôture de la séance à 17h21.

le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis




Jean-Michel BLUTEAU